

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes et organismes intéressés,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le règlement numéro 2023-06-285 relatif au comité de démolition amendant le règlement 2023-03-282 est entré en vigueur le 12 octobre 2023 à la suite de l'émission du certificat de conformité émis par le secrétaire-trésorier de la MRC des Appalaches.
2. Une copie du règlement numéro 2023-06-285 est disponible pour consultation au bureau municipal au 4118, Route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus du lundi au jeudi, de 8 heures à midi et de 13 heures à 16 heures 30 ou sur le site internet de la municipalité au municipalites-du-quebec.ca/sacre-coeur-de-jesus/

Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce 16 octobre 2023



Sylvie Mercier

Sylvie Mercier

Directrice générale et greffière-trésorière